

1944—Augmentation de \$60 par année, en vertu de la Loi des mesures de guerre, du revenu maximum permettant aux vieillards et aux aveugles de toucher la pension.

1945—Loi sur les allocations familiales—Présentement, 1,900,000 familles touchent des allocations à l'égard de 4,200,000 enfants âgés de moins de 16 ans—Le coût annuel, pour l'année financière en cours, s'élève à \$321 millions—Plus de \$1,600,000,000 ont été dépensés depuis le début des versements en juillet 1945—Au taux de \$5 par enfant âgé de moins de 6 ans, de \$6 par enfant de moins de dix ans, de \$7 par enfant de moins de treize ans, et de \$8 par enfant de moins de seize ans.

1944-1945—Charte des anciens combattants—Les mesures législatives adoptées sous ce titre général concernent un grand nombre de sujets qui intéressent les anciens combattants de la première et de la deuxième guerres mondiales—Pensions d'incapacité, allocations des anciens combattants, octrois de rétablissement, octrois de formation professionnelle, prêts, aide pour l'établissement sur des terres, etc., etc.—Le coût annuel des allocations aux anciens combattants s'élève présentement à environ \$170 millions.

1947—Amendements à la Loi des pensions de vieillesse, portant à \$30 par mois le montant des pensions aux vieillards et aux aveugles, abolissant certaines exigences quant à la citoyenneté, rendant plus faciles les formalités de résidence, augmentant à \$600 le revenu maximum des célibataires et à \$1,080 celui des personnes mariées (\$120 de plus par année pour les aveugles), et réduisant de 40 à 21 ans l'âge d'admissibilité des aveugles.

1948—Inauguration du programme de santé nationale—Octrois annuels globaux d'environ \$35 millions pour relevés concernant la santé publique provinciale, la santé publique en général, pour recherches concernant la santé publique, la construction d'hôpitaux, le contrôle du cancer, les enfants infirmes, le contrôle des maladies vénériennes, de la tuberculose, des maladies mentales, etc., etc.,

1949—Amendements à la Loi des pensions de vieillesse, portant à \$40 par mois la pension aux vieillards et aux aveugles.

Amendements à la Loi des allocations familiales, supprimant le taux décroissant à l'égard du cinquième enfant et des enfants subséquents, et réduisant de trois à un an la durée de la résidence.

1950—Amendements à la Loi sur l'assurance-chômage, pourvoyant à accorder des prestations supplémentaires au cours des mois d'hiver, de janvier à mars.

1951—Loi sur l'assistance-vieillesse, pourvoyant à une pension de \$40 par mois aux

personnes âgées de 65 à 69 ans, selon le degré de leurs besoins... Le revenu maximum annuel est porté à \$720 pour les célibataires et à \$1,200 pour les personnes mariées.

Adoption de la Loi sur les aveugles, qui établit des dispositions semblables à l'égard des aveugles âgés d'au moins 21 ans—Revenu maximum annuel augmenté de \$120.

Amendements à la Loi des pensions et à d'autres lois concernant les anciens combattants, augmentant les allocations à l'égard d'orphelins à la charge d'anciens combattants décédés.

1951; session d'automne—Comme le discours du Trône le donne à prévoir, des mesures législatives pourvoyant à une pension générale de \$40 par mois, sans justification des ressources, à toutes les personnes au Canada, âgées de plus de soixante-dix ans et admissibles au chapitre de la résidence. Cette mesure relèvera uniquement du gouvernement fédéral. Plus de 700,000 personnes en bénéficieront durant la première année, et le coût annuel estimatif sera de \$343 millions pour cette même année.

Quelques mots maintenant au sujet de la défense nationale.

Le peuple canadien est un peuple heureux. Comparez-le aux autres peuples de la terre, et dites-moi lequel peut nous faire envie! Notre territoire immense est protégé de trois côtés par des océans; il est borné, au Midi, par la république la plus puissante du monde. Contrairement à ce qui se passe ailleurs, au lieu d'être dangereux et inquiétant, ce voisinage est un facteur de sécurité. Depuis bientôt cent cinquante ans, nous vivons en paix avec nos voisins, et nos frontières, longues de quatre mille milles, ne sont, ni d'un côté ni de l'autre, fortifiées ou gardées. Sans doute, ce voisinage fait parfois surgir entre nous des problèmes épineux, mais nous les étudions avec un esprit de compréhension et de justice, et nos commissions internationales adjugent. Au cours des deux guerres mondiales, nos fils, combattant côte à côte, ont versé leur sang sur les mêmes champs de bataille, pour la défense des mêmes causes. L'entente cordiale, établie entre nos deux peuples depuis très longtemps, s'en est trouvée accrue et consolidée.

Nous découvrons sans cesse en notre sol de nouvelles richesses, et nous n'en avons qu'égratigné la surface. Notre production annuelle se chiffre en billions de dollars et dépasse de beaucoup notre consommation. Par le volume de notre commerce extérieur, nous occupons un rang fort honorable parmi les plus grandes nations du monde.